

Olympiade 2008 / 2012

PROJET *de labellisation* *des clubs*

Label Animation

Label Développement

Label Formateur

Label National (pôle Espoir)

Label International (pôle France)



Si l'on essaie de résumer les arguments utilisés sur le sujet de la filière, on peut dérouler deux types de logique :

- une logique de service public s'appuyant sur la filière de haut niveau ;
- une logique libérale créant les conditions de la compétitivité entre les clubs.

La question étant de savoir quel type de logique crée les conditions d'émergence et de pérennité du plus haut niveau de pratique internationale.

Quelle est la situation actuelle ?

- ▶ Elle s'appuie sur une logique de service public.
- ▶ Une organisation que nous impose le ministère et à laquelle nous ne pouvons échapper qu'à la condition d'accepter de se priver d'une somme très importante de subventions de l'Etat et des collectivités territoriales.
- ▶ Ceci semble aujourd'hui inenvisageable.

Cette situation pose des problèmes

- ▶ Elle bénéficie aux structures d'Etat et à certains clubs ayant répondu à un cahier des charges fixant les conditions d'organisation du haut niveau.
- ▶ Elle crée un sentiment d'inégalité de traitement entre les clubs de la filière et les autres et, en particulier, lorsqu'il s'agit de l'intervention des cadres techniques de l'Etat.

Que serait une situation dite libérale créant les conditions d'entrer dans une logique de marché ?

- ▶ Les aides de l'Etat se concentreraient sur deux structures, Font-Romeu et l'INSEP.
- ▶ Les clubs devant se doter des moyens compatibles avec leurs ambitions internationales en terme d'encadrement et de fonctionnement.

Question !

- ▶ Si, dans la première démarche, on voit bien le rôle de la Fédération et son rôle de pilote, dans la deuxième il y a lieu de se poser la question de ce que devient ce rôle. Nous avons la chance de pouvoir observer, au sein de la FFN, le fonctionnement de ces deux types de logique.

En water-polo

- ▶ Nous avons laissé les clubs dans cette logique de développement dit libéral.
- ▶ Qu'observons-nous ?
- ▶ Nous dépensons une énergie considérable pour faire en sorte que ces clubs intègrent une véritable logique de haut niveau pour laquelle ils pensent avoir trouvé des solutions à l'étranger (joueurs et encadrement).
- ▶ On mesure les conséquences de cette situation sur le niveau de nos équipes nationales sans pour cela atteindre les objectifs de haut niveau recherchés.
- ▶ La formation des jeunes joueurs a été délaissée par la plupart des clubs à tel point que nous avons été dans l'obligation de créer le pôle de l'INSEP.
- ▶ Par contre, on voit bien que des logiques économiques se sont mises en place pour constituer les équipes.
- ▶ Pourtant la tenue du championnat élite ne tient pas le rang qui devrait être le sien.

En natation synchronisée

- ▶ Une structure fédérale, l'INSEP, et des clubs.
- ▶ Qu'observons-nous ?
- ▶ Un décalage de plus en plus important entre les clubs et l'INSEP et une baisse des résultats au point que nous nous engageons dans un travail de dialogue et de projet pour redonner à la discipline une véritable logique de développement.
- ▶ Pour cela, nous avons labellisé huit pôles espoirs basés sur des clubs.

Proposition d'une troisième voie

- ▶ Il n'y a donc pas une réponse, mais des réponses en fonction des niveaux de développement des disciplines concernées.
- ▶ Il s'agit de mettre en œuvre une réflexion afin de trouver les solutions permettant de respecter deux conditions qui semblent essentielles à la réussite :
 - la mise en place d'une filière de haut niveau permettant de fédérer les moyens d'Etat et des collectivités ;
 - créer les conditions d'une vraie compétitivité au sein de l'ensemble de l'organisation fédérale.

La solution serait de mettre en œuvre une véritable politique de labellisation des clubs

Labelliser, compris non comme une contrainte mais comme une reconnaissance des initiatives locales conventionnées dans le temps autour d'objectifs à atteindre dans cinq domaines

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

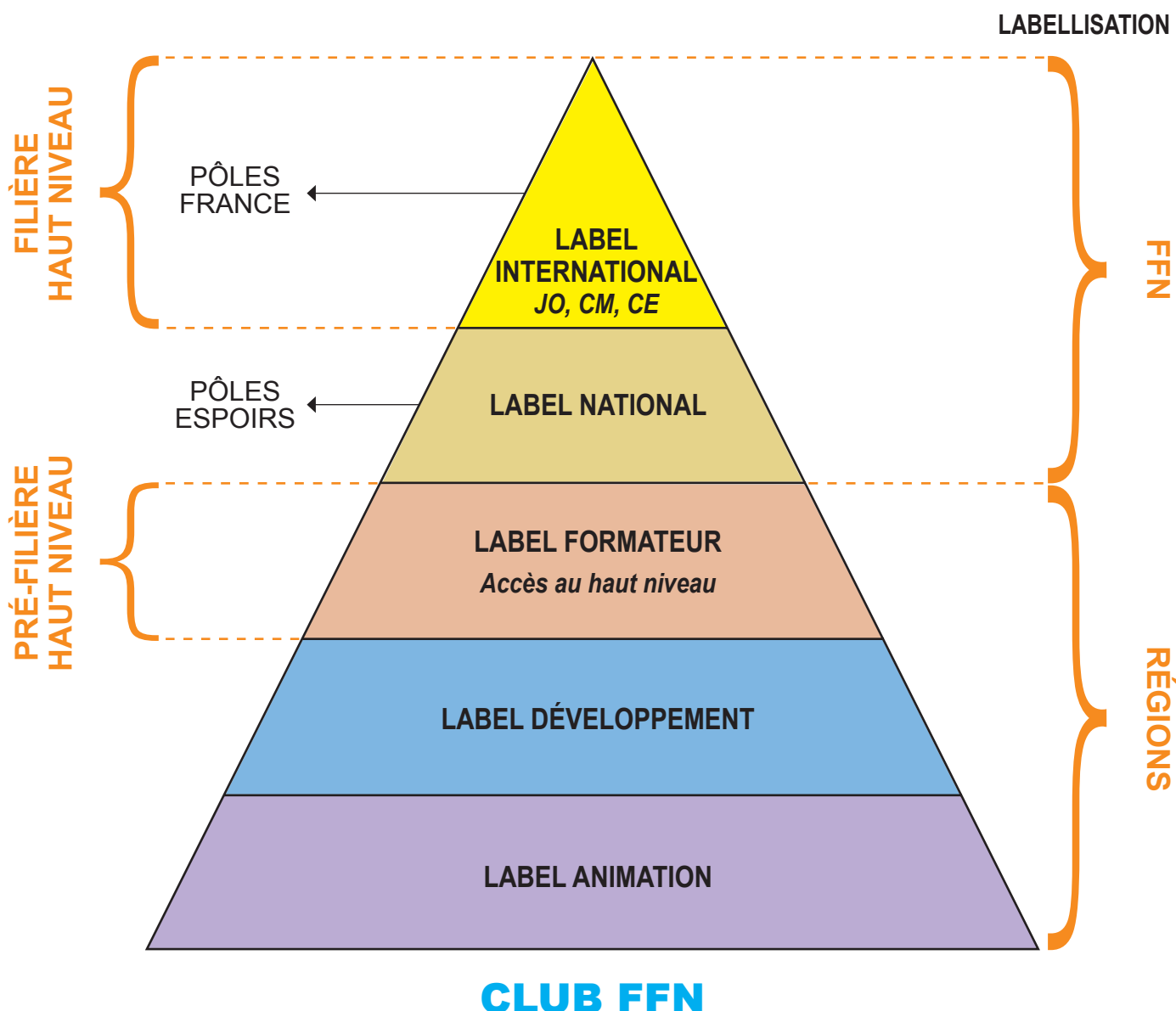
LICENCE

ENF

ÉQUIPEMENT

FORMATION FÉDÉRALE DANS LES ERFAN

STRATIFICATION PAR NIVEAU DE LABEL



Rôle de la DTN

- ▶ Proposition des critères de labellisation dans les différentes disciplines.

Conditions de labellisation

- ▶ Etre affilié FFN.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique.
- ▶ Tous les membres licenciés (justificatifs par la copie des formulaires de demande de subvention auprès de la collectivité).
- ▶ Groupes d'initiation et d'apprentissage.
- ▶ Equipement. ▶ Sécurité.

Modalité d'accès au label

- ▶ Le club dépose sa demande à la Région.
- ▶ ExtraNat.
- ▶ Imprimé justifiant du label.

Club animation

- ▶ Natation pour tous.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique : qualification fédérale.
- ▶ Sauv'nage, pass' sport de l'eau. ▶ Deux options d'animation.
- ▶ Equipement adapté et disponible.

Dynamique de service

- ▶ Club développement .
- ▶ Education sportive.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique : BF3.
- ▶ Organisateur : niveau départemental.
- ▶ ENF.
- ▶ Pass' compétition et participation à la compétition.
- ▶ Equipement : accès bassin normatif.
- ▶ Formations d'officiels.
- ▶ Dynamique de performance.

Club formateur

- ▶ L'accès au niveau national.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique: BF4.
- ▶ ENF.
- ▶ Championnats de France de catégories d'âge.
- ▶ Equipement : accès à un bassin et des infrastructures adaptés au niveau de pratique.
- ▶ Organisateur : niveau régional. ▶ Formation d'officiels.
- ▶ Dynamique de performance, de formation, de service et de cohésion.

Club national

- ▶ Accès au niveau international.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique : BF5.
- ▶ ENF.
- ▶ Championnat de France.
- ▶ Praticants sur les listes espoirs et jeunes.
- ▶ Formation d'officiels A.
- ▶ Organisateur : niveaux interrégional et national.
- ▶ Equipement : accès à un bassin homologué et à des infrastructures adaptées au niveau de pratique.
- ▶ Dynamique de performance, de formation, de service et de cohésion.

Club international

- ▶ Haut niveau.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique : entraîneur expert.
- ▶ ENF.
- ▶ Praticants sur les listes Elite et Seniors.
- ▶ Accès aux phases finales des compétitions internationales de référence.
- ▶ Formation d'officiels A, FINA ou LEN.
- ▶ Organisateur : niveaux national et international.
- ▶ Equipement : accès à un bassin homologué compatible avec l'activité internationale de référence.
- ▶ Infrastructures adaptées au niveau de pratique.
- ▶ Dynamique de performance, de formation, de service et de cohésion.

Principes généraux

- ▶ Satisfaire aux conditions minimales de labellisation avant de postuler à un niveau.
- ▶ Cette demande doit être déposée lors de l'affiliation du club.
- ▶ Définir une période au terme de laquelle le cahier des charges devra être abouti.
- ▶ Cette période est fonction du niveau de label obtenu qui sera régulièrement évalué.
- ▶ Chaque label est indépendant et caractérise l'activité du club.
- ▶ Il est décerné pour les trois premiers niveaux par les comités régionaux en accord avec le cadre technique coordonnateur.
- ▶ Pour les deux niveaux suivants, supports de la filière de haut niveau par la FFN, l'attribution se fera sur proposition du DTN.

Label Animation – Olympiade 2008 / 2012

Éléments du fonctionnement général

Echéance à respecter

TUTELLE

- Comité directeur régional
- Validation de la structure : Comité directeur régional et avis CTR coordonnateur

Ouverture

VALIDITÉ DU LABEL

- Olympiade
- Evaluation annuelle

Dès la 1^{re} année de fonctionnement

OBJECTIFS

- Découverte des activités
- Animation des différents publics

A l'ouverture

LIENS

- Relation fonctionnelle avec l'ERFAN
- Convention avec le gestionnaire de la piscine

Au terme

ENCADREMENT

- Un éducateur titulaire au moins du BF2 et/ou des certifications correspondantes aux publics spécifiques

Une année

- Avoir participé, sur la période de validité du label, au moins à une action de formation continue par éducateur par période de deux ans

Au terme

MOYENS LOGISTIQUES

- Téléphone, équipement bureautique incluant poste informatique avec liaison Internet

A l'ouverture

STRUCTURATION ET EFFECTIFS DES SPORTIFS

- Ecole de natation (Sauv'nage, pass' sport de l'eau)
- Groupes activités éveil, forme, santé, bien-être

A l'ouverture

Conditions de mise en œuvre

INDICATEURS

- Sauv'nage et pass' sport de l'eau délivré
- Nombre de pratiquants dans chacune des deux options d'animation

Au terme

INSTALLATIONS SPORTIVES ET CONDITIONS DE PRATIQUE

- **Ecole de Natation**
 - Le club doit être doté d'une école de natation qui lui est propre
 - Il doit mettre en place les étapes de formation et de préparation aux tests suivants :
 - Sauv'nage, 2 heures / semaine
 - Pass' sport de l'eau, 2 heures / semaine

A l'ouverture

- 1 heure minimum par semaine et par option d'animation

A l'ouverture

Label Développement – Olympiade 2008 / 2012

Éléments du fonctionnement général

Echéance à respecter

TUTELLE

- Comité directeur régional
- Validation de la structure : Comité directeur régional et avis CTR coordonnateur

Ouverture

VALIDITÉ DU LABEL

- Olympiade
- Evaluation annuelle

Dès la 1^{re} année de fonctionnement

OBJECTIFS

- Acquisitions des compétences nécessaires à la performance

LIENS

- Relation fonctionnelle avec l'ERFAN
- Convention avec le gestionnaire de la piscine

Au terme

ENCADREMENT

- Un éducateur titulaire au moins du BF3
- Avoir participé, sur la période de validité du label, au moins à une action de formation continue par éducateur par période de deux ans

Une année

Au terme

MOYENS LOGISTIQUES

- Téléphone, équipement bureautique incluant poste informatique avec liaison Internet

A l'ouverture

STRUCTURATION ET EFFECTIFS DES SPORTIFS

- Ecole de natation : Sauv'nage, pass' sport de l'eau, pass' compétition
- Premiers niveaux de compétition

A l'ouverture

Conditions de mise en œuvre

INDICATEURS

- Sauv'nage pass' sport de l'eau et pass' compétition délivrés
- Nombre de pratiquants dans les premiers niveaux de compétition

Au terme

INSTALLATIONS SPORTIVES ET CONDITIONS DE PRATIQUE

- **Ecole de Natation**
 - Le club doit être doté d'une école de natation qui lui est propre
 - Il doit mettre en place les étapes de formation et de préparation aux tests suivants :
 - Sauv'nage, 2 heures / semaine
 - Pass' sport de l'eau, 2 heures / semaine
 - Pass' compétition, 2 heures / semaine
 - Premiers niveaux de compétition, 2 à 3 heures par semaine

A l'ouverture

CONDITIONS À REMPLIR

- Support de formation pour les stages pratiques des formations fédérales
- Présentation régulière de candidats aux formations d'officiels
- Habilitation aux passages de tests de l'ENF
- Organisation de compétitions départementales

Au terme

Annuellement

Annuellement

A terme

Label Formateur – Olympiade 2008 / 2012

Éléments du fonctionnement général

Echéance à respecter

TUTELLE

- Comité directeur régional
- Validation de la structure : Comité directeur régional et avis CTR coordonnateur

A l'ouverture

VALIDITÉ DU LABEL

- Olympiade
- Evaluation annuelle

Dès la 1^{re} année de fonctionnement

OBJECTIFS

- Accès au niveau national

LIENS

- Relation fonctionnelle avec l'ERFAN
- Convention avec le gestionnaire de la piscine
- Convention avec l'établissement scolaire

Au terme

ENCADREMENT

- Un éducateur titulaire au moins du BF4
- Avoir participé, sur la période de validité du label, au moins à une action de formation continue par éducateur par période de deux ans

Une année

Au terme

MOYENS LOGISTIQUES

- Téléphone, équipement bureautique incluant poste informatique avec liaison Internet

A l'ouverture

STRUCTURATION ET EFFECTIFS DES SPORTIFS

- Ecole de natation : Sauv'nage, pass' sport de l'eau, pass' compétition
- Benjamins, minimes

A l'ouverture

Conditions de mise en œuvre

ÉVALUATION

- Pass' compétition délivrés
- Avoir des qualifiés au Championnats de France de Catégories d'âge
- Natation course : analyse de la population concernée
- Natation synchronisée : qualifiés en N1 minimes et stage national Eval Jeunes
- Water-polo : club finaliste épreuve interclubs ou sélectionnés CFR IZO
- Participation Championnats de France cadets
- Plongeon : 800 points à la table de cotation
- Eau Libre : participer aux Championnats de France 5 km Indoor et eau libre et participer sur 1500 NL ou 800 NL aux Championnats de France minimes de natation

Au terme

**INSTALLATIONS
SPORTIVES
ET CONDITIONS
DE PRATIQUE**

- **Natation course**
 - **Benjamins garçons**
4 x 1 h 30 par semaine et 2 x 45 minutes de préparation physique
 - **Benjamines et minimes filles et garçons**
12 heures d'entraînement hebdomadaire minimum permettant deux séances quotidiennes sur au moins quatre jours dans la semaine pour le meilleur groupe, dont au moins 2 heures de préparation physique*A l'ouverture*

- **Water-polo**
 - 10 heures d'entraînement hebdomadaire minimum dont 1 h 30 de préparation physique et utilisation intégrale du bassin cinq fois au moins dans la semaine*A l'ouverture*

- **Plongeon**
 - 10 heures d'entraînement hebdomadaire minimum dont 3 heures de préparation physique
 - Installation gymnique, trampoline, tapis de gym*A l'ouverture*

- **Natation synchronisée**
 - 10 heures d'entraînement hebdomadaire minimum dont 8 heures dans l'eau*A l'ouverture*

- **Eau libre**
 - Conditions identiques à la natation course et participation minimum à deux étapes de Coupe de France 5 km*A l'ouverture*

**CONDITIONS
À REMPLIR**

- Support de formation pour les stages pratiques des formations fédérales *Au terme*

- Présentation régulière de candidats aux formations d'officiels *Annuellement*

- Habilitation aux passages de tests de l'ENF *Annuellement*

- Organisation de compétitions régionales *A terme*

**ACCOMPAGNEMENT
DE LA FORMATION**

- Aménagement horaire notamment au collège (circulaire du 1^{er} août 2006)
 - Solution de rattrapage des cours
 - Etalement de la formation
 - Cours de soutien
- A l'ouverture*

**SECTEUR MÉDICAL
ET PARAMÉDICAL**

- Suivi médical conforme aux tests en vigueur dans la mesure du possible *A l'ouverture*

Label National (pôle Espoir) – Olympiade 2008 / 2012

Éléments du fonctionnement général

Echéance à respecter

TUTELLE	<ul style="list-style-type: none">■ Responsable du label : Comité directeur de la FFN■ Validation au titre de pôle « Espoir » : le Directeur Technique National■ Validation des sportifs : le Directeur Technique National	<i>A l'ouverture</i>
OBJECTIF	<ul style="list-style-type: none">■ Permettre aux athlètes inscrits sur la liste nationale « Espoir » ou sur la liste de haut niveau « Jeune » d'acquérir les qualités pouvant leur permettre de supporter ultérieurement les exigences d'une préparation à la haute performance internationale	<i>A l'ouverture</i>
LIENS	<ul style="list-style-type: none">■ Relation fonctionnelle avec les ERFAN■ Convention d'administration de la structure avec tous les partenaires et établissements associés (sport, hébergement, formation, médical...) selon modèle fédéral en vigueur	<i>A l'ouverture</i>
ENCADREMENT	<ul style="list-style-type: none">■ Coordination du pôle confiée à un CTS d'Etat	<i>A l'ouverture</i>
	<ul style="list-style-type: none">■ Un référant filière au sein de la structure chargé du suivi administratif	<i>A l'ouverture</i>
	<ul style="list-style-type: none">■ Un entraîneur chargé à plein temps de la préparation des athlètes « Espoir » et « Jeune » et titulaire au moins du BE2 ou BF5	<i>A l'ouverture</i>
MOYENS LOGISTIQUES	<ul style="list-style-type: none">■ Formation continue de l'entraîneur comprenant au minimum un séminaire par an dans le secteur fédéral commun aux entraîneurs de pôle et une semaine par an de formation personnalisée	<i>A l'ouverture</i>
	<ul style="list-style-type: none">■ Bureau, téléphone, télécopie, équipement bureautique incluant poste informatique avec liaison Internet à haut débit et adresse électronique spécifiques au pôle	<i>A l'ouverture</i>
EFFECTIF DES SPORTIFS	<ul style="list-style-type: none">■ Natation course : huit nageurs au maximum■ Natation synchronisée : vingt nageuses au maximum■ Plongeon : six plongeurs au maximum■ Water-polo : quinze joueurs au maximum■ Pour toutes les disciplines : identification du groupe des athlètes « Espoir » et « Jeune » dans la planification du club et par ses conditions de fonctionnement	<i>A l'ouverture</i>

Conditions de mise en œuvre

ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none">■ Athlètes d'origine régionale puis nationale■ Athlètes inscrits sur liste nationale « Espoir » au plus tard à : 16 ans en natation course, synchronisée et eau libre, 15 ans en water-polo, 14 ans en plongeon■ Athlètes inscrits sur liste de haut niveau « Jeune » au plus tard à : 18 ans en natation course, synchronisée et eau libre, 15 ans en water-polo, 17 ans en plongeon	<i>A l'ouverture</i>
INSTALLATIONS SPORTIVES ET CONDITIONS D'UTILISATION	<ul style="list-style-type: none">■ Natation course : bassin de 50 m, 18 heures de disponibilité hebdomadaire minimum permettant deux séances quotidiennes avec réservation exclusive d'un couloir de nage pour quatre nageurs	<i>A l'ouverture</i>

INSTALLATIONS SPORTIVES ET CONDITIONS D'UTILISATION	■ Natation synchronisée : bassin de 25 m de grande profondeur, 18 heures de disponibilité hebdomadaire minimum dont utilisation intégrale trois fois au moins (trois lignes d'eau le reste du temps) ; salle de chorégraphie	<i>A l'ouverture</i>
	■ Plongeon : équipement réglementaire, 18 heures de disponibilité hebdomadaire minimum et installation gymnique	<i>A l'ouverture</i>
	■ Water-polo : bassin de 25 m de grande profondeur, 18 heures de disponibilité hebdomadaire minimum dont utilisation intégrale cinq fois au moins	<i>A l'ouverture</i>
	■ Toutes disciplines : salle de musculation, unité de récupération, local médical, attribution de vestiaires ou casiers individuels	<i>A l'ouverture</i>
ACCOMPAGNEMENT DE LA FORMATION	■ Aménagement horaire, solution de rattrapage des cours, étalement de la formation, cours de soutien, suivi Internet ou par fax durant les stages ou compétitions...	<i>A l'ouverture ou au plus tard dans un délai d'un an</i>
SECTEUR MÉDICAL ET PARAMÉDICAL	■ Suivi médical conforme aux textes en vigueur ■ Kinésithérapie, diététique, psychologie, physiologie	<i>A l'ouverture</i>
PROJET PERSONNALISÉ	■ Convention de projet sportif et de formation ou d'insertion individualisé pour chaque athlète (athlète ou son représentant légal, établissement de formation, tout partenaire fédéral, institutionnel ou privé, Directeur Technique National...)	<i>A prévoir lors de la procédure d'admission et à transmettre à la FFN pour la validation de la liste des athlètes admis</i>
LIEU DE VIE	■ Structure d'accueil : hébergement des athlètes répondant aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs	<i>Au plus tard dans un délai de deux ans</i>
	■ Restauration : établissement adapté au fonctionnement du pôle et répondant aux textes en vigueur	<i>A l'ouverture</i>
	■ Transport des athlètes : sur les lieux de formation et d'entraînement si nécessaire (durée maximale du trajet : 15 minutes)	<i>A l'ouverture</i>
CONDITIONS À REMPLIR	■ Le club doit être doté d'une école de natation qui lui est propre	<i>A l'ouverture</i>
	■ Obligation de licencier à la FFN la totalité des adhérents du club (justificatifs par la copie des formulaires de demande de subvention aux collectivités territoriales ou au CNDS...)	<i>A l'ouverture</i>
	■ Conformité aux conditions d'obtention du label « Club de formation » (le club doit démontrer sa capacité à former en amont des sportifs atteignant le niveau nécessaire à l'intégration dans le groupe des athlètes « Espoir » et « Jeune »)	<i>Dans l'année suivant sa création</i>
	■ Support de formation : UF entraînement et formation fédérale	<i>Au plus tard dans un délai de deux ans</i>
	■ Présentation régulière de candidats aux formations d'officiels	<i>A l'ouverture</i>
	■ Organisation annuelle de compétitions départementales et régionales au minimum	<i>Au plus tard dans un délai d'un an</i>
	■ Le référent filière doit être identifié, il est le correspondant de la Direction Technique Nationale et du CTS coordonnateur du pôle	<i>A l'ouverture</i>
	■ Le club doit prévoir un budget spécifique au groupe des athlètes « Espoir » et « Jeune »	<i>A l'ouverture</i>
■ Comptabilité analytique rendant compte du budget du pôle et de l'utilisation des subventions reçues des divers partenaires institutionnels	<i>Au plus tard dans un délai d'un an</i>	

Éléments du fonctionnement général

Echéance à respecter

TUTELLE

- Responsable du label : Comité directeur de la FFN
- Validation au titre de pôle « France » : le Directeur Technique National
- Validation des sportifs : le Directeur Technique National

A l'ouverture

OBJECTIF

- Préparer les athlètes inscrits sur les listes de haut niveau à la réalisation de hautes performances dans les compétitions internationales
- Les pôles « France » sont la base sur laquelle s'organise la préparation des équipes de France
- Ils assurent le suivi des sportifs relevant des collectifs internationaux qui ne se préparent pas de façon permanente dans un pôle « France »

A l'ouverture

LIENS

- Relation fonctionnelle avec les ERFAN
- Convention d'administration de la structure avec tous les partenaires et établissements associés (sport, hébergement, formation, médical...) selon modèle fédéral en vigueur

A l'ouverture

- Coordination du pôle confiée à un CTS d'Etat

A l'ouverture

- Un référent filière au sein de la structure chargé du suivi administratif

A l'ouverture

ENCADREMENT

- Un entraîneur chargé à plein temps de la préparation du groupe des athlètes « Jeune » et « Senior » ou « Elite » (listes ministérielles) titulaire du professorat de sport ou d'une qualification fédérale d'entraîneur expert

A l'ouverture

- Formation continue de l'entraîneur comprenant par an au moins un séminaire fédéral commun aux entraîneurs de pôle et une semaine de formation personnalisée

A l'ouverture

MOYENS LOGISTIQUES

- Bureau, téléphone, télécopie, équipement bureautique incluant poste informatique avec liaison Internet à haut débit et adresse électronique spécifique au pôle

A l'ouverture

EFFECTIF DES SPORTIFS

- Natation course : huit nageurs au maximum.
- Natation synchronisée : vingt nageuses au maximum
- Plongeon : six plongeurs au maximum
- Water-polo : quinze joueurs au maximum
- Pour toutes les disciplines : identification du groupe « pôle » dans la planification du club et par ses conditions de fonctionnement

A l'ouverture

VALIDATION AU TITRE DE PÔLE FRANCE

- Tout pôle France devra répondre des conditions d'obtention du label national

A l'ouverture

Conditions de mise en œuvre

ÉVALUATION

- Athlètes inscrits sur liste de haut niveau « Jeune » au plus tard à : 18 ans en natation course, synchronisée et eau libre, 15 ans en water-polo, 17 ans en plongeon
- Athlètes inscrits sur liste de haut niveau « Senior » et « Elite »

A l'ouverture

INSTALLATIONS SPORTIVES ET CONDITIONS D'UTILISATION

- Natation course : bassin de 50 m, 20 heures de disponibilité hebdomadaire minimum permettant deux séances quotidiennes avec réservation exclusive d'un couloir de nage pour quatre nageurs

A l'ouverture

- Natation synchronisée : bassin de 25 m de grande profondeur, 20 heures de disponibilité hebdomadaire minimum avec utilisation intégrale quotidienne ; salle de chorégraphie

A l'ouverture

- Plongeon : équipement réglementaire et installation gymnique

A l'ouverture

- Water-polo : bassin de 25 m de grande profondeur, 20 heures de disponibilité hebdomadaire minimum avec utilisation intégrale quotidienne

A l'ouverture

- Toutes disciplines : salle de musculation, unité de récupération, local médical, attribution de vestiaires ou casiers individuels

A l'ouverture

ACCOMPAGNEMENT DE LA FORMATION

- Aménagement horaire, solution de rattrapage des cours, étalement de la formation, cours de soutien, suivi Internet ou par fax durant les stages ou compétitions...

A l'ouverture

SECTEUR MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

- Suivi médical conforme aux textes en vigueur
- Kinésithérapie, diététique

A l'ouverture

PROJET PERSONNALISÉ

- Convention de projet sportif et de formation ou d'insertion individualisé pour chaque athlète (athlète ou son représentant légal, établissement de formation, tout partenaire fédéral, institutionnel ou privé, Directeur Technique National...)

A l'ouverture

LIEU DE VIE

- Structure d'accueil : hébergement des athlètes répondant aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs

A l'ouverture

- Restauration : établissement adapté au fonctionnement du pôle et répondant aux textes en vigueur

A l'ouverture

- Transport des athlètes : sur les lieux de formation et d'entraînement si nécessaire (durée maximale du trajet : 15 minutes)

A l'ouverture

MISSION DE L'ENTRAÎNEUR RESPONSABLE D'UN CLUB LABEL NATIONAL ET/OU INTERNATIONAL

Définition d'un double projet pour chaque athlète

- L'entraîneur participe à l'élaboration du projet de formation ou d'insertion professionnelle de l'athlète.
- Il participe à l'élaboration de son projet sportif de haut niveau.

Organisation de la préparation des athlètes

- L'entraîneur informe en début de la saison du calendrier des principales actions de préparation sportive, des stages, des compétitions, des repos et vacances.
- Il veille à l'harmonisation avec le calendrier national et international.

Préparation des athlètes

- L'entraîneur met en œuvre et suit la préparation des athlètes conformément à l'objectif du pôle, il sollicite toute ressource nécessaire à la mise en place d'une stratégie de préparation adaptée au projet des athlètes dont il a la responsabilité.
- Il se positionne donc en chef de projet contribuant à organiser et à développer le pôle dans un souci de vision prospective.
- En conséquence, il élabore tout projet utile en collaboration avec le coordonnateur.

Implication dans la filière du haut niveau

- L'entraîneur veille aux conditions d'admission et de maintien des athlètes dans le pôle conformément aux directives du Directeur Technique National.
- Il communique dans le cadre de toute cellule de réflexion fédérale et participe aux travaux relatifs à la performance et à la filière du haut niveau.
- Il prévoit ou facilite la mise en place de tout moyen de capitalisation des connaissances dans son domaine.
- Il peut être sollicité pour l'encadrement des équipes fédérales régionale ou nationale dans le cadre d'une mission définie par le Directeur Technique National.

Partenariat avec les clubs

- L'entraîneur du pôle France inscrit, en toute réciprocité, son action dans un esprit de partenariat total avec les représentants des clubs des athlètes.

Le détail de la mission ne pouvant être dressé de manière exhaustive il convient d'étendre ce qui précède à toutes les actions nécessaires à l'entraînement des sportifs de haut niveau.

MISSION DE « RÉFÉRENT FILIÈRE » AU SEIN D'UN CLUB LABEL NATIONAL ET/OU INTERNATIONAL

Le référent filière pourvoit aux tâches administratives du pôle ; à ce titre, il est en relation avec le Directeur Technique National et le CTS coordonnateur.

Administration générale

- Mise en place de tout séjour d'athlète ou de cadre pour des actions liées au pôle.
- En liaison avec le coordonnateur, il organise toute réunion utile.
- Il participe à toute réunion relative à la vie du pôle ou à son organisation.
- Il veille à un accès sans contrainte aux installations (bassins, salle de musculation, salles de cours...) conformément à l'emploi du temps établi et prend toute disposition nécessaire.
- Il assure le suivi administratif des dossiers de candidature et de renouvellement en liaison avec le coordonnateur.

Administration sportive

- Il organise une réunion de début d'année (clubs, parents, athlètes, entraîneurs, direction technique nationale, représentants des établissements et collectivités partenaires).
- Sous couvert du coordonnateur et en relation avec l'entraîneur du pôle, il met en place des stages et déplacements, conformément aux calendriers et budget prévisionnels.
- Il veille à l'attribution de vestiaires ou de casiers personnels.

Suivi relatif au budget

- Il élabore les budgets de préparation et de compétitions en relation avec les entraîneurs.
- Il coordonne les besoins en petit matériel.
- Il justifie les demandes de gros investissements par rapport au projet de la ou des disciplines.
- Il gère le dédit éventuel relatif aux frais de pension lorsque cela est prévu pour raison de stage ou de compétition.
- Il contrôle le régime des athlètes (internat, demi-pension, externat...) et signale toute modification.
- Il veille au règlement des factures.

Suivi de la formation des athlètes

- Liaison avec le département formation (cursus, informations, difficultés, suivi...).
- Il gère les absences liées à la préparation sportive (mise en place de solutions de rattrapage ou de soutien...).
- Il participe aux réunions nationales auxquelles il serait convié par la FFN.

Le détail de la mission ne pouvant être dressé de manière exhaustive, il convient d'étendre ce qui précède à toutes les actions courantes nécessaires au fonctionnement normal d'un pôle.

MISSION DE COORDINATION D'UN CLUB LABEL NATIONAL ET/OU INTERNATIONAL

Le coordonnateur d'un ou plusieurs pôles de la FFN est l'interlocuteur privilégié de la Direction Technique Nationale. Dans le cas d'un pôle à assise institutionnelle, il exerce la mission de « référent filière ».

Coordination générale

- Il s'assure de la bonne gestion administrative du pôle et en rend compte au DTN.
- Il sollicite la tenue de toute réunion utile (sollicite en cas de besoin la participation de la Direction Technique Nationale).
- Il participe à toutes les réunions relatives à la vie des pôles ou des athlètes.
- Il veille au respect des textes législatifs relatifs à la filière et aux athlètes inscrits dans ses pôles.
- Il veille au suivi des diverses conventions impliquant le pôle dans son fonctionnement ou le projet de vie des athlètes.
- Il rend compte des besoins relatifs au fonctionnement du pôle.
- Il veille au respect du cahier des charges de la filière d'accès au haut niveau de la FFN.
- Il représente le DTN auprès des partenaires institutionnels locaux.

Coordination sportive

- Il assure la liaison avec le DTN pour toute question relative au positionnement du pôle à l'égard de la politique sportive du haut niveau de la FFN.
- Il transmet au DTN les calendriers et budget prévisionnels.
- Il transmet au DTN les documents rendant compte de l'utilisation des ressources du pôle.
- Il justifie les demandes de gros investissements par rapport au projet de la ou des disciplines.

Suivi des athlètes

- Il veille à la mise en place d'un projet de formation et/ou d'insertion professionnelle des athlètes du pôle.
- Il s'assure du respect des exigences légales relatives à la surveillance médicale des athlètes.
- Il informe les acteurs du pôle de toute information transmise par le DTN lorsque cela s'avère nécessaire.
- Il participe aux formations impliquant la FFN (sujets transversaux aux activités de la FFN, sujets spécifiques à l'activité... dans le cadre des formations aux métiers du sport organisées sur le site où évolue le pôle France).

Le détail de la mission ne pouvant être dressé de manière exhaustive, il convient d'étendre ce qui précède à toutes les actions courantes nécessaires au fonctionnement normal des structures d'entraînement.